

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 159 010 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, HUGOO Isabelle, Conseillers,

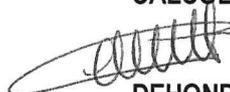
Ont donné procuration : (4)

COURBOT Monique à DERAM Didier,
DOOM Emmanuel à MARQUISE Lucas,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
DEGRAND Christophe à NICOLAS Richard

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David



DEHONDT Florence



10) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CCID

Conformément à l'article 1650 alinéa 1 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée dans chaque commune,

Vu le renouvellement partiel intégral du conseil municipal en date du 18 juin 2023,

Vu la nécessité de renouveler les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs, Wormhout comptant plus de 2000 habitants, la commission est constituée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléments désignés par le Directeur Régional des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressé par délibération du Conseil.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Les conditions à remplir pour être commissaires sont les suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- Etre âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de ses droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire préside de droit cette commission.

Le législateur ne prévoit pas de mode particulier de vote. Le principe de la libre administration des collectivités territoriales permet à l'autorité territoriale de proposer 32 personnes (commissaires titulaires et commissaires suppléants).

La liste des 32 contribuables ci-jointe est soumise au vote :

- à main levée avec l'accord unanime des conseillers accord unanime ?

OUI

N°	Civilité	NOM	PRENOM
1	Madame	DEHONDT	Florence
2	Monsieur	DERAM	Didier
3	Monsieur	SYMOENS	Pierre
4	Monsieur	DHOOGHE	Georges
5	Monsieur	VANPEPERSTRAETE	Régis
6	Monsieur	KERCKHOVE	Fabien
7	Monsieur	VEROVE	Christian
8	Madame	BECK	Sabrina
9	Madame	GROYSILLIER	Céline
10	Monsieur	PIRE	Olivier
11	Monsieur	VANAGT	Laurent
12	Madame	LENOIR	Sylvie
13	Monsieur	POISSONNET	Luc
14	Madame	DUPOITS	Laurence
15	Madame	BOLLE	Christine
16	Monsieur	MARQUISE	Lucas
17	Monsieur	BRICHE	Rémi
18	Monsieur	FIERS	Roland
19	Monsieur	PLANCKE	Jean Lin
20	Monsieur	COCKEMPOT	Michel
21	Monsieur	ESCALBERT	Jean Marc
22	Monsieur	VANDENBROUCKE	Jean Jacques
23	Monsieur	BLAVOET	Marc
24	Monsieur	DEBRIL	Eric
25	Monsieur	LEFEBVRE	Jean Pierre

26	Monsieur	DELVART	Vincent
27	Madame	HUGOO	Isabelle
28	Monsieur	DEVOS	Frédéric
29	Monsieur	RICHARD	Nicolas
30	Monsieur	DELMOTTE	Vincent
31	Monsieur	DENTREBECQ	Patrick
32	Monsieur	LEGRAND	Damiens

VOTE DU CONSEIL

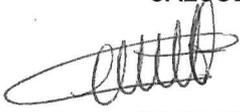
POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide,

- D'APPROUVER la proposition des 32 commissaires à la Commission Communale des Impôts Direct
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité et au Directeur Régional des finances publiques

Fait et délibéré en séance le 16-11-2023

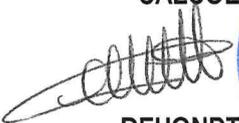
Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 
--	---

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 22-11-2023

et publication ou notification le : 22-11-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
---	--